



MAIRIE
DE

LIEURON

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 24 avril 2023 à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle ; MOISON Daniel, MOUCHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROBERT Céline, VETIER Fabrice ;

Absents excusés : BRIAND Thierry (pouvoir à MOISON Daniel), JOLIVET François (pouvoir à BALARD Olivier), ROCHER Nicolas (pouvoir à ROBERT Céline) ;

Absent : DUROCHER Alexandre ;

❖ Secrétaire de séance : Mme PERRET-LE BLET Chantal ;

DELIBERATION 2023-044 : annule et remplace délibération 2023 – 005 – Demande DETR – installation d'une citerne souple ;

Pour faire suite au dépôt fin janvier d'une demande de subvention DETR concernant le projet d'installation d'une réserve incendie en citerne souple, la préfecture nous a indiqué des modifications à effectuer sur le plan de financement car l'acquisition du terrain ainsi que les frais de bornage ne sont pas éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet présenté, l'estimation totale de 9 530.27 € ; Sollicite une subvention au titre de la « DETR 2023 » à hauteur de 3 818.11 € sur une dépense totale éligible de 9 530.27 € H.T.

DELIBERATION 2023-045 : Achat parcelle AB 113 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'acquisition de de la parcelle AB 113 au prix de 9 800 €.

DELIBERATION 2023-046 : Achat parcelles AB 110 / 111 / 112 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles AB 110 / 111 / 112 au prix de 21 675 €.

DELIBERATION 2023-047 : Participation au budget cantine ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une participation de 22 759.02 € au SIRSEEP pour équilibrer le budget cantine.

DELIBERATION 2023-048 : DM n°1 budget commune 20800 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la décision modificative ci-dessous :

Mairie de LIEURON - 5, rue des Forges 35550 LIEURON
Téléphone : 02 99 34 08 11 - Courriel : mairie@lieuron.fr

	Chapitre	Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Dépense	040	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4 400 €	-4 400 €	0 €
Dépense	042	6751	Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	4 400 €	-4 400 €	0 €
Recette	040	2157	Matériel et outillage technique	4 400 €	-4 400 €	0 €
Recette	042	7761	Différence sur réel. (Négatives) reprises au compte de résultat	4 400 €	-4 400 €	0 €
Recette	77	7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	2400 €	-2 400 €	0 €
Recette	75	7588	Autres produits de gestion courante	5 000 €	+ 2 400 €	7 400 €

DELIBERATION 2023-049 : Vœux de soutien au maintien de la maternelle à l'école de Lieuron ;

La commune a été informée du transfert probable de la classe maternelle de l'école de Lieuron vers l'école de Bruc-Sur-Aff afin de mutualiser les coûts de fonctionnement. Or, la commune de Lieuron connaît un dynamisme dans la progression de sa population de par l'installation de jeunes foyers (entre 2020 et avril 2023 : 68 nouveaux foyers de moins de 45 ans).

Afin d'anticiper l'augmentation du nombre de jeunes enfants, nous prévoyons d'ores et déjà la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles. Il nous paraît donc important que ces enfants puissent poursuivre leur scolarité sur la commune dès 2 / 3 ans. Le Conseil Municipal craint que les familles ne souhaitant pas voir des jeunes enfants prendre le bus, se tournent vers d'autres écoles hors RPI et plus proche. Il est d'ailleurs prouvé que tout enfant commençant sa scolarité dans un établissement, la poursuit ensuite dans le même lieu.

C'est pourquoi nous élus de la commune de Lieuron, et à l'unanimité, apportons notre soutien plein et entier au maintien de la classe de maternelle sur la commune de Lieuron. Il en va de l'avenir de cette école et donc du RPI.

DELIBERATION 2023-050 : Validation devis entretien des accotements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis 00324 de l'entreprise Coup'net – 25 rue de la Touche – 35 550 PIPRIAC pour le fauchage des talus, pour un montant total de 6 500 € H.T.

DELIBERATION 2023-051 : Fixation du tarif des lots des futurs lotissements ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 55 € du m² le prix de vente des lots des futurs lotissements des Jaunais et du Pré Bouvier est.

DELIBERATION 2023-052 : Annule et remplace la délibération n°2022-027 - Validation de la convention Quarta pour le lotissement des Jaunais ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°2022-027 ; Valide les parties diagnostic du site, le dossier loi sur l'eau, la faisabilité technique ainsi que le dépôt d'une autorisation d'urbanisme de la convention de l'agence Quarta – 123 rue du Temple de Blossne – 35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour un montant total H.T de 17 170 € HT ;